

# Domaine Provincial de Chevetogne

## Règlement des stages non résidentiels

### Organisation générale

Les stages organisés par le Domaine de Chevetogne se déroulent **du lundi au vendredi**, selon les horaires communiqués au moment de l'inscription.

Il s'agit de **stages non résidentiels** : les participants sont accueillis et encadrés uniquement durant les heures prévues du stage (garderie incluse). En dehors de ces horaires, la responsabilité incombe aux parents ou représentants légaux.

---

#### Inscription

- L'inscription est **obligatoire, nominative** et effectuée par un parent ou représentant légal.
- Elle est confirmée après réception du paiement.
- Le nombre de places étant limité, les inscriptions sont prises en compte par ordre d'arrivée.

---

#### Accueil et présence

- Les participants doivent être déposés et repris **aux heures prévues**.
- Toute absence ou retard doit être signalé à l'organisation dans les meilleurs délais.
- Une absence, même justifiée, **n'entraîne pas automatiquement un remboursement**.

---

#### Encadrement et déroulement des activités

Les activités sont encadrées par une équipe d'animateurs et/ou d'intervenants qualifiés.

Les participants sont tenus de :

- Respecter les consignes données par l'équipe encadrante ;

- Respecter les horaires de présence du stage
- Adopter un comportement respectueux envers les autres participants, le personnel et le matériel ;
- Contribuer au bon déroulement des activités.

En cas de comportement mettant en danger la sécurité ou le bon fonctionnement du groupe, une exclusion peut être décidée, **sans remboursement**.

---

## Santé et informations médicales

Aucune fiche médicale n'est obligatoire.

Il est toutefois **important que les parents ou représentants légaux informent l'organisation** de :

- toute allergie,
- tout problème de santé particulier,
- tout traitement ou médicament devant être pris durant le stage.

Les médicaments sont fournis par les parents et leur prise est organisée en concertation avec l'équipe encadrante.

Un enfant portant un plâtre ou nécessitant un encadrement spécifique n'est pas accepté dans les stages du Domaine provincial de Chevetogne. Dans le cadre d'une autre blessure, nous devons en être informé avant le début du stage et le Domaine doit recevoir, avant le début du stage le certificat médical d'autorisation à la pratique du sport et des activités diverses.

---

## Assurances

Le Domaine de Chevetogne bénéficie d'une assurance couvrant :

- la **responsabilité civile extracontractuelle** (dommages causés à des tiers) ;
- les **accidents corporels** survenus dans le cadre des activités du stage.

Les effets personnels ne sont pas couverts en cas de perte, de vol ou de détérioration.

---

## Annulation et remboursement

### Avant le début du stage

- Annulation plus de deux semaines avant le début : **remboursement intégral**.
- Annulation moins de deux semaines avant le début : **aucun remboursement**.

### En cours de stage

- Un remboursement est possible **uniquement en cas de maladie**, sur présentation d'un certificat médical.
- Le remboursement est forfaitaire, selon la présence effective :
  - 1 jour : 50 %
  - 2 jours : 35 %
  - 3 jours : 20 %
  - 4 jours ou plus : aucun remboursement
- Tout jour entamé est considéré comme un jour de présence.

---

## Attestations et documents administratifs

- Une **attestation de stage** peut être délivrée sur demande au plus tard le deuxième jour du stage.
- Les documents destinés aux **mutuelles** peuvent être complétés par le Domaine de Chevetogne.

---

## Droit à l'image

Sauf opposition écrite des parents ou représentants légaux, des photos ou vidéos prises durant le stage peuvent être utilisées par le Domaine de Chevetogne à des fins de communication non commerciale.

---

L'inscription à un stage implique l'acceptation de l'ensemble des informations reprises ci-dessus.